

■ Les principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 2 juin 2004

Finances

• **Subventions à diverses associations :** Des subventions supplémentaires ont été attribuées à l'institution Jeanne d'Arc pour ses classes de nature (980 €) ainsi qu'à l'IFAC pour les représentations du Chœur de Montrouge (1 000 €).



• **Remboursement de la taxe de dépassement du plafond légal de densité :** La Ville de Montrouge peut rembourser les taxes dont doivent s'acquitter les sociétés HLM auprès des services fiscaux lorsqu'elles dépassent le plafond légal de densité. Ainsi, deux échéances de 562 956 € sont accordées à la société Toit et joie.

Urbanisme

• **Nouvelle acquisition amiable :** Pour réaménager la place Emile Cresp et dynamiser son commerce de proximité, la Ville rachète à l'amiable les propriétés adjacentes. Ainsi, un local commercial, un logement et trois box viennent d'être acquis au 47, avenue de la République pour un total de 248 000 €.

Marchés et travaux

• **Ecole maternelle Maurice Arnoux :** Les bâtiments actuellement occupés par le centre de loisirs et le Club 8-13 ans vont faire l'objet d'une

restructuration afin de créer l'école maternelle Maurice Arnoux. Le marché (en 8 lots) pour ces travaux a été attribué aux entreprises.

• **Location de modules pour les deux nouvelles écoles maternelles :** Le marché de location de modules pour l'école maternelle Amaury Duval et les cuisines et l'espace restauration de l'école Maurice Arnoux a été attribué à la société Alho.

• **Demande de subventions pour la création de deux écoles maternelles :** Le Conseil Général et la Région ont été sollicités pour attribuer à la Ville des subventions dans le cadre de la création des écoles maternelles Maurice Arnoux et Amaury Duval.

• **Médiathèque :** L'Etat ayant déjà attribué une subvention à la Ville pour réaliser la première tranche de travaux, il est à nouveau sollicité pour soutenir le lancement de la deuxième partie du chantier.

• **Jardin d'enfants ZAC Nord :** Tous les lots du marché pour sa construction ont été attribués.

• **Piscine municipale :** La procédure d'attribution du marché relatif à sa réhabilitation, son extension et sa restructuration a été infructueuse et sera relancée ultérieurement.





L'équipe de l'EMS

Affaires diverses

- **Transfert du Centre de loisirs Maurice Arnoux et du Club 8-13 ans :** Afin de maintenir les activités de ces deux structures, initialement localisées au 103, rue Maurice Arnoux où est située la nouvelle maternelle, la Ville les a transférés dans les locaux du 82-84, avenue Jean Jaurès qui ont été restructurés pour s'adapter à leurs nouvelles fonctions.
- **Classes transplantées :** La Ville a modifié sa politique tarifaire en matière de services aux enfants et adolescents notamment en appliquant la même grille de quotient familial à toutes ces

prestations. Cette fois, c'est le mode de calcul des classes transplantées qui change. Le tarif est désormais journalier et de l'ordre de 13,77 € sur lequel une réduction peut être appliquée en fonction du quotient familial.

- **Ecole municipale des sports :** Le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'établissement ont été approuvés. L'accent a été mis sur l'assiduité ; après trois avertissements écrits, les enfants trop souvent absents pourront être radiés, libérant des places pour d'autres enfants intéressés.
- **Conseillers municipaux, membres des conseils des nouvelles écoles maternelles :** Mademoiselle Gesret représentera la Ville au conseil de l'école Amaury Duval et Madame Billard à celui de l'école Maurice Arnoux.
- **Porte d'Arcueil :** Afin de préserver les intérêts urbanistiques de la Ville, un recours contre le permis de construire délivré par la Ville d'Arcueil à la société MultiVest France 3 pour la création d'un centre commercial, Porte d'Arcueil a été déposé. Un projet de protocole transactionnel avec les sociétés AMD et MultiVest France 3 a été adopté.
- **Plan solidarité canicule :** le Maire a fait lecture du plan mis en place à Montrouge.



Maternelle Maurice Arnoux (ancien centre de loisirs élémentaire et Club 8-13 ans)

Séance du 23 juin 2004

Finances

- **Compte administratif 2003** : Lire page 9 et 10.
- **Budget supplémentaire 2004** : Le vote du BS 2004 permet d'ajuster les inscriptions prévisionnelles au budget primitif 2004 voté en décembre dernier et d'y intégrer les résultats définitifs de l'année précédente.
Le budget supplémentaire s'équilibre à 733 455 € en dépense et en recette de fonctionnement et à 23 183 755 € en investissement. Voici quelques exemples de dépenses d'investissement supplémentaires :
 - Réhabilitation du conservatoire : + 2 697 747 €
 - Construction du nouveau Centre administratif et de la Médiathèque : + 2 757 303 €
 - Création de terrain de tennis couverts rue Maurice Arnoux : + 1 662 694 €
 - Réhabilitation de la piscine : + 822 168 €
- **Attribution de subventions** : « Le vent du Large » reçoit 6 800 € et Montrouge Football Club, 15 000 €.

Urbanisme

- **Zone susceptible d'être contaminée par des termites** : Compte tenu de la contamination de Paris par les termites, la Ville de Montrouge a souhaité fixer un certain nombre d'obligations préventives. Le territoire de Montrouge vient donc d'être classé « zone susceptible d'être contaminée par les termites ». Ainsi, par exemple, en cas de vente d'un immeuble bâti, il faudra établir un état parasitaire (moins de trois mois avant) et l'annexer à l'acte authentique. Ces mesures visent à protéger la Ville de toute éventuelle propagation des termites.

Ressources humaines

- **Structures Petite enfance** : Le jardin d'enfants du 43, avenue Henri Ginoux permettra d'accueillir les enfants fréquentant les grandes sections des crèches libérant ainsi des places pour les nourrissons. Pour pouvoir faire face à cette augmentation d'inscription de très jeunes enfants, la Ville a créé 4 emplois d'auxiliaire de puériculture et 6 d'agent d'entretien.
- **Médiathèque** : Jusqu'au printemps 2005, seuls les services de Bibliothèque et Discothèque sont accessibles au public. En effet, la

Médiathèque proprement dite doit ouvrir au début du second semestre 2005. En prévision de cette ouverture, il convient de créer 6 nouveaux emplois dans la filière culturelle.

- **Conservatoire municipal de musique et de danse** : Cinq heures supplémentaires d'enseignement ont été accordées. Celles-ci seront réparties selon le choix de la Direction du conservatoire.

Marchés et travaux

- **Stade Maurice Arnoux** : Le marché pour les travaux de rénovation du terrain en gazon synthétique et des aires d'athlétisme du stade a été attribué à la société Screg Ile-de-France Normandie.
- **Stade municipal** : Afin de soutenir le financement de la réhabilitation du stade, le Conseil Général, le Conseil régional et la Fédération Française de Football ont été sollicités pour accorder des subventions à la Ville.

Affaires diverses

- **Installation de la Médiathèque** : l'aménagement mobilier est estimé à 500 000 €, l'informatisation (gestion de la bibliothèque, gestion multimédia et système sécurisé de prêt d'ouvrages) à 620 000 €. Ce type d'aménagement étant subventionné par le Conseil général, le Conseil régional, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Centre national du livre, des dossiers de demande leur ont été adressés.

Compte administratif 2003

Le compte administratif de l'exercice 2003 (CA 2003) révèle les exécutions réelles des projets inscrits au budget primitif. Il témoigne des efforts de services publics et d'investissement.

Dans la section fonctionnement, on assiste à une hausse de 2,2% des recettes par rapport au CA 2002. Ceci s'explique par la reprise dans les comptes de la Ville d'un certain nombre de produits enregistrés auparavant à la Caisse des écoles. Parallèlement, l'augmentation de la fréquentation des services aux personnes âgées, au Centre de santé et à la petite enfance génère de nouvelles recettes.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 4,7% ; ce qui reste modéré étant donné le nombre important d'ouvertures de struc-



tures municipales en 2003 qui suscitaient inévitablement des dépenses supplémentaires. Cette augmentation des charges s'explique notamment par la hausse des dépenses de gestion courante des services (entretien et restauration enfance, propreté pour la Ville, etc.), des charges de personnel (recrutement de personnel qualifié dans les écoles et structures petite enfance), etc. Notons également la hausse des dépenses pour l'Allocation Municipale pour la Garde d'Enfant à Domicile (AMAED) qui augmente de 88 % et témoigne du succès de ce nouveau dispositif. Dans ce contexte où la croissance des recettes ralentit, il convient donc de redoubler d'efforts pour maîtriser la hausse des dépenses. L'épargne brute dégagée reste confortable et supérieure à celle des années 2000 et 2001.

Afin de mieux comprendre, la politique d'investissement de la Ville, voici quelques exemples de dépenses d'investissement réalisées dans le cours de l'année 2003.

- Construction du Centre administratif et de la Médiathèque : 2, 04M€.
- Sports (tennis rue Maurice Arnoux, gazon synthétique avenue Marx Dormoy, etc.) : 1,48M€
- Voirie et stationnement (réfection de la rue Périer, Racine et Carvès, caniveaux, asphalte de trottoirs, etc.) : 1,07M€.



- Equipements des services municipaux (logiciels et matériel informatique, construction d'un bâtiment de stockage, etc.) : 1,06M€.
- Espaces verts et propreté (square Renaudel, achats de benmes, balayuses, etc.) : 0,98M€.
- Petite enfance (travaux dans les crèches, jardins d'enfants, etc.) : 0,71M€.
- Ecoles et enseignement (mobilier scolaire, travaux à Renaudel A et B, Rabelais, etc.) : 0,70M€.
- Culture (Réhabilitation du Conservatoire, maîtrise d'ouvrage pour le Centre Culturel et de Congrès, etc.) : 0,69M€.
- Jeunesse (Centre Delerue, travaux de Villelouvre, etc.) : 0,55M€.
- Autres (CMS, travaux d'éclairage public, réhabilitation du marché Victor Hugo, etc.) : 0,14M€.

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le mercredi 22 septembre dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville ; elle vous sera présentée dans notre prochain numéro. Ces réunions sont ouvertes à tous.
Renseignements au 01 46 12 76 76.